

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 26
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 20/03/2018
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Daniel MISERY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Brigitte BOURRET, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Patrice GIRARD, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Edith MANTELIN (pouvoir à Céline BONNET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Yves FRAYSSE, Benoit GAUTHIER, Richard MOLINA, René SABATIER

BC-2018-60 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 16 novembre 2017,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-61 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 décembre 2017,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-62 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ZONE DE MASSAS - SAINT CLAIR - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE 4X4 NEWMAN

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE la parcelle cadastrée BE 1563 de 2 355 m² sur la zone d'activité de Massas à Saint-Clair, au prix de 40 € HT/m² soit un total de 94 200 € HT, à Monsieur Rod NEWMAN ou à toute autre personne s'y substituant afin de lui permettre de déplacer et développer l'activité de son entreprise,

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-63 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ZONE DE LA PICASSONNE - LIMONY - CESSIION DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN A LA SCI BERNARD ET NICOLAS GARAYT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE les parcelles cadastrées AD 1024, 1030, 1036, 1040, 1049 et 1054 d'une surface totale de 2 460 m² sur la zone d'activité de la Picassonne à Limony, au prix de 18 € HT/m² soit un total de 44 280 € HT, à la SCI Bernard et Nicolas Garayt ou à toute autre personne s'y substituant aux fins de permettre la construction d'une cave viticole.

PRECISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir.

BC-2018-64 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DES HAUTES VALLEES DE LA CANCE ET DE L'AY - ELABORATION DU PLAN DE GESTION 2018-2020 : ETABLISSEMENT DE LA CONVENTION ARDECHE NATURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO, COLLECTIVITE COORDINATRICE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY, COLLECTIVITE PARTENAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de plan de gestion triennal 2018-2020 de l'Espace Naturel Sensible des Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay,

VALIDE le projet de convention « Ardèche - Nature » entre le Département de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, la Communauté de communes du Val d'Ay et le Syndicat mixte Ay-Ozon,

VALIDE le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo et la Communauté de communes du Val d'Ay, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer les conventions et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à solliciter les aides du Département pour l'engagement des opérations avant le 15 octobre de chaque année,

MANDATE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-65 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT : SITE INTERNET ET ETUDE MARKETING COMPLÉMENTAIRE, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE VIA FLUVIA

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

VALIDE le principe d'une participation financière versée à la communauté de communes du Pays de Montfaucon, à la fin de l'opération pour le volet investissement, et annuellement pour le volet fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-66 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) OU DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à demander toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de ce projet,

SOLLICITE l'État, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour une subvention de 396 890 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter l'ensemble des aides mobilisables pour cette opération et compatibles avec la subvention précédemment citée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-67 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY EN VUE DE L'ACQUISITION DE PARCELLES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, des parcelles AI481 (852 m²), AD 574 (6609 m²), AB191 (4020 m²), AB438 (6304 m²),

VALIDE l'acquisition, auprès de la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay, de tenements qui seront pris sur les parcelles suivantes après division : AD673 (surface totale de la parcelle 320 m²), AD868 (surface totale de la parcelle 2493 m²), AD866 (surface totale de la parcelle 851 m²), AD 523 (surface totale de la parcelle 651 m²), AB376 (surface totale de la parcelle 2342 m²), AI484 (surface totale de la parcelle 4002 m²),

VALIDE le projet de convention, ci-annexé,

VALIDE la prise en charge des frais d'acte correspondants par Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-68 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 2 312 € maximum à [REDACTED] pour les travaux d'amélioration d'un logement,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-69 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHÈQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPERY ET L'EHPAD LE GRAND CÈDRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'EHPAD Le grand cèdre,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-70 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHÈQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPERY ET L'ASSOCIATION HOSPITALIÈRE SAINTE-MARIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association hospitalière Sainte-Marie,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-71 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - BIENS SANS MAITRE - PARCELLES B303, B376, B378 SISES A SERRIÈRES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

RENONCE à la propriété des parcelles B303, B376 et B378 sises sur la commune de Serrières.

AUTORISE et CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer toute pièce et à exécuter toutes démarches se rapportant à la présente délibération.

BC-2018-72 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les six créations de postes et les quatre suppressions de postes, la modification de temps de travail et le changement de filière comme susvisés,

APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la délibération.

BC-2018-73 - COHÉSION SOCIALE - PETITE ENFANCE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CIAS, LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET ANNONAY RHÔNE AGGLO CONCERNANT LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ' LA FARANDOLE '

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces pouvant s'y rapporter,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2018-74 - COHÉSION TERRITORIALE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX ' LA VIVAROISE '

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant : Virginie FERRAND

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et l'association SPA « LA VIVAROISE » pour les années 2018, 2019 et 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à verser une contribution de fonctionnement de 57 126,25 € pour l'année 2018 à ladite association, sous réserve du vote en conseil communautaire de cette contribution dans le cadre de l'adoption du budget principal primitif,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

BC-2018-75 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE CLAUSES SOCIALES AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ENTREPRISE ET DE LA FORMATION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour

Par 1 voix votant contre : Virginie FERRAND

DECIDE de poursuivre son partenariat avec la MEEF DCRV en matière de facilitation de clauses d'insertion pour le montant et la durée définis ci-dessus,

DÉCIDE, conformément au projet de convention ci-joint, que son C.I.A.S., l'ensemble de ses communes membres et leurs C.C.A.S. pourront continuer à bénéficier gratuitement de cette prestation pendant toute la durée du partenariat,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 05/04/2018

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire**

Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 05/04/2018 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales